

## « Penser globalement, agir localement »

Rarement formulée n'aurait été autant galvaudée. Lancée par l'agronome René Dubos lors de la Conférence de Stockholm en 1972, alors que personne ne parlait encore de réchauffement, elle a depuis servi toutes les causes.

Dans un rude pays de montagne, EDSB, votre fournisseur d'électricité, s'attache depuis 25 ans à développer une fourniture d'énergie produite localement, décarbonée et renouvelable. Son personnel, sa gestion, ses investissements ainsi que sa production électrique conservent ce caractère local haut alpin.

Bien sûr, EDSB ne produit pas toute l'électricité dont ses clients ont besoin. L'autonomie énergétique complète

## Édito

n'est pas envisageable au regard des performances des énergies renouvelables actuelles, assujetties pour la plupart au climat et au rythme des saisons.

En juin dernier, nous avons produit plus que nous n'avons consommé. Cela a suscité beaucoup d'enthousiasme. Il nous a donc paru important de revenir sur ces aspects : dans un cadre réglementaire complexe (voir l'article sur la tarification), mais avec de fortes ambitions (voir l'article sur la COP 21), est-il possible d'atteindre les objectifs environnementaux souhaités ?

EDSB apporte sa pierre à l'édifice, agit localement, tout en s'inscrivant dans une réflexion globale !

Marc Platon, directeur d'EDSB

## Évolution des tarifs au 1<sup>er</sup> août 2016

En tant que fournisseur historique, EDSB applique les Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité (TRV) que seuls EDF et les Entreprises Locales de Distribution sont autorisées à pratiquer.

Comme chaque année, ces tarifs de vente ainsi que le Tarif d'Utilisation du Réseaux Public d'Électricité et la tarification des prestations annexes évoluent. Après étude des propositions émanant de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), le Gouvernement valide les nouvelles grilles tarifaires applicables par obligation. Ainsi, au 1<sup>er</sup> août ces prix ont évolué en moyenne de :

- Tarif Réglementé de Vente, Résidentiel ≤ 36kVA : -0,50% HT
- Tarif Réglementé de Vente, Non-Résidentiel ≤ 36kVA : -1,50% HT
- Tarif d'Utilisation du Réseaux Public d'Électricité BT : +1,1% (dans le TRV)
- Prestations annexes : identique à N-1, hormis la Mise en Service sur installation existante qui baisse de 3,92% HT.

Votre facture d'électricité se décompose en 2 grandes parties : le tarif de votre

abonnement et de votre consommation en kWh (acheminement inclus), ainsi que les taxes qu'EDSB collecte et reverse aux organismes concernés. Ces différentes composantes sont donc soumises à de nombreuses sources d'évolution.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> août 2016, les particuliers se voient appliquer pour leur domicile un Tarif Bleu Résidentiel qui, toutes taxes incluses, a évolué à la baisse hormis pour les petites puissances souscrites (voir tableau ci-contre).

Avec ces nouveaux tarifs, le consommateur final peut se réjouir de voir légèrement baisser sa facture d'électricité, même si dès l'automne le Gouvernement imposera une hausse rétroactive des tarifs 2014-2015 dont les montants seront décidés prochainement. Nous ne manquerons

| TARIF BLEU RÉSIDENTIEL – Simple tarif (option sans heures creuses) |                        |          |           |                                    |          |          |           |
|--|------------------------|----------|-----------|------------------------------------|----------|----------|-----------|
| Puissance  | Abonnement annuel en € |          |           | Consommation pour 1kWh en centimes |          |          |           |
|  | 1/1/2016               | 1/8/2016 | écart (%) | créneau                            | 1/1/2016 | 1/8/2016 | écart (%) |
| 3  | 54,45                  | 56,07    | 2,98%     | 24h/24                             | 15,03    | 15,64    | 4,07%     |
| 6  | 88,42                  | 96,50    | 9,14%     |                                    | 15,03    | 14,49    | -3,59%    |
| 9  | 117,20                 | 111,35   | -4,99%    |                                    | 15,03    | 14,62    | -2,71%    |
| 12   | 180,11                 | 172,78   | -4,07%    |                                    |          |          |           |
| 15   | 206,57                 | 199,59   | -3,38%    |                                    |          |          |           |
| 18   | 237,59                 | 228,56   | -3,80%    |                                    |          |          |           |
| 24   | 505,49                 | 491,85   | -2,70%    |                                    |          |          |           |
| 30   | 624,69                 | 594,30   | -4,87%    |                                    |          |          |           |
| 36   | 723,39                 | 698,64   | -3,42%    |                                    |          |          |           |
| TARIF BLEU RÉSIDENTIEL – Double Tarif (option avec heures creuses) |                        |          |           |                                    |          |          |           |
| Puissance  | Abonnement annuel en € |          |           | Consommation pour 1kWh en centimes |          |          |           |
|  | 1/1/2016               | 1/8/2016 | écart (%) | créneau                            | 1/1/2016 | 1/8/2016 | écart (%) |
| 6  | 94,46                  | 100,51   | 6,41%     | Heures Pleines<br>16h/24           | 16,36    | 15,60    | -4,69%    |
| 9  | 126,52                 | 117,50   | -7,12%    |                                    |          |          |           |
| 12   | 204,77                 | 183,25   | -10,51%   |                                    |          |          |           |
| 15   | 237,26                 | 212,05   | -10,63%   |                                    |          |          |           |
| 18   | 266,84                 | 239,84   | -10,12%   | Heures Creuses<br>8h/24            | 11,50    | 12,70    | 10,43%    |
| 24   | 566,75                 | 502,22   | -11,39%   |                                    |          |          |           |
| 30   | 670,13                 | 607,96   | -9,28%    |                                    |          |          |           |
| 36   | 771,23                 | 712,93   | -7,56%    |                                    |          |          |           |

pas de vous tenir informés de la mise en œuvre de ce dispositif dès publication au Journal Officiel des barèmes de rattrapage à appliquer.

### Autonomie énergétique ?

Les outils de production d'EDSB, constitués par ses centrales hydro électriques, ont produit au mois de juin plus que les besoins de nos clients sur le territoire.

EDSB peut-elle, pour autant, afficher une autonomie énergétique locale, ou assiste-t-on à un phénomène conjoncturel ?

Il est important de noter que, depuis le début de l'année, les moyens de production d'EDSB sont dédiés aux seuls clients particuliers bénéficiant du tarif réglementé de vente (dit tarif « bleu »). En effet, les autres clients – professionnels et collectivités – disposent aujourd'hui d'offres de marché avec différents fournisseurs dont EDSB l'agence, filiale d'EDSB.

Le rapport entre l'énergie produite par EDSB et la consommation de ses clients est donc très différent désormais.

Une production d'électricité excédentaire n'est pas un fait nouveau ou exceptionnel, il demeure conjoncturel durant les mois où les centrales d'EDSB produisent bien et où la consommation est faible. Par exemple, au début de l'été, la fonte des neiges produit de l'eau en abondance, alors que nos clients baissent ou arrêtent le chauffage en raison des températures clémentes. EDF achète l'énergie non consommée localement pour l'utiliser ailleurs sur le réseau électrique français.

La plupart du temps c'est l'inverse qui se produit. Nos énergies renouvelables locales ne sont pas « garanties ». En effet, il y a peu d'eau en hiver et moins de soleil aussi, les centrales produisent peu et par contre la consommation est en forte hausse en raison du climat. EDSB achète alors une grande part d'électricité à EDF qui dispose de moyens de production non soumis aux aléas saisonniers.

Ainsi l'autonomie énergétique ne peut être que conjoncturelle. Au regard de l'augmentation des moyens de production d'EDSB, de la diminution des pertes réseau (construction du poste source en cours), et des économies d'énergie réalisées par les clients, les périodes d'autosuffisance vont cependant devenir plus fréquentes.

Aussi ne faut-il pas se leurrer : même si EDSB vise un taux élevé de production locale, l'autonomie complète n'est pas atteignable dans l'état actuel de nos connaissances.

Aujourd'hui le danger que représente à court terme le changement climatique, du fait d'une activité humaine parfois incontrôlée, est quasi unanimement reconnu. Le rapport Stern de 2006 a alerté sur le coût que représenterait l'inaction des États en annonçant qu'un investissement de 1% du PIB mondial en 2006 aurait pu permettre d'éviter une récession de ce même PIB de 5 à 20% à terme, en mesures correctives<sup>1</sup>. Ainsi, plus on attend, plus les conséquences seront désastreuses et coûteuses.

On comprend ainsi l'importance des engagements pris par les États lors de la **Conférence des Parties de l'ONU (COP21)**<sup>2</sup> en validant l'accord international sur le climat.

La **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** est, pour la France, au cœur du dispositif car l'énergie est l'élément de base de l'économie. C'est bien en choisissant un type d'énergie, fossile ou pas, qu'on accélèrera, ou pas, le changement climatique.

La LTECV affiche une ambition forte dans la prise en compte du carbone dans l'énergie utilisée : diminution de 40% des émissions d'ici 2030 et division par 4 d'ici 2050.

Le domaine du bâtiment est l'un des secteurs les plus concernés même si le niveau de ses émissions baisse depuis 2010. Mais ce secteur, en crise, dispose-t-il des moyens suffisants pour atteindre ses objectifs ?

En effet, la **règlementation thermique 2012 (RT2012)** limite, pour les constructions neuves, à 50 kWh/an/m<sup>2</sup> la consommation d'énergie (niveau années 2000 : 270 kWh/an/m<sup>2</sup>) ; or tout kWh supplémentaire de réduction sera d'un coût élevé avec un retour financier sur investissement quasi nul.

Quant à la stratégie bas carbone, la France retient une réduction de 87% sur la période 1990-2050. Le ratio moyen au m<sup>2</sup>, bâtiments neufs et bâtiments existants confondus, devra tomber à 3 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an en 2050.



Energie biomasse

D'ores et déjà, l'objectif est atteignable par les solutions bois associées ou non par exemple à un chauffe-eau thermodynamique électrique (CET), ou par des réseaux de chaleur collectifs à partir de chauffage biomasse.

Pour les particuliers, il existe également des solutions électriques (pompe à chaleur associée à un CET) ou des solutions bioénergie électricité-gaz dans laquelle l'élec-

tricité joue un rôle prépondérant (pompe à chaleur hybride).

Que ce soit dans la diminution des émissions de gaz à effet de serre ou la stratégie bas carbone, EDSB est engagée depuis plusieurs années. Aujourd'hui l'énergie qui alimente ses clients est à plus de 80% d'origine renouvelable (hydraulique ou photovoltaïque). Or le développement des énergies renouvelables sur le territoire haut alpin participe largement à la lutte contre le dérèglement climatique. Peu de citoyens français peuvent se vanter d'une telle consommation vertueuse.

Enfin, la RT2012 a amené l'entreprise à réfléchir à des solutions pour assister le développement du bâti sur Briançon, inciter les promoteurs à investir et proposer un autre moyen de chauffage aux habitants. C'est ainsi que depuis 2012, EDSB est partie prenante de la société Briançon Biomasse Énergie et dans la construction de la chaufferie bois du quartier Colaud et de son réseau de chaleur.

Le sens de l'intérêt général et les valeurs de service public demeurent le socle de l'entreprise, même si quelques intérêts particuliers viennent retarder la mise en place de ces projets d'avenir.

La transition énergétique certains en parlent, d'autres agissent !

<sup>1</sup> Dès 2008, Nicholas Stern reconnaît avoir « gravement sous-estimé » l'ampleur des risques climatiques et du réchauffement climatique. [Wikipedia]

<sup>2</sup> Le nom complet est : 21<sup>e</sup> conférence des parties (d'où le nom COP21) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).